

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA VILLE DE LUDRES**

**SERVICE : SERVICES TECHNIQUES**                      **SEANCE DU :**                      **10 JUILLET 2023**  
**DELIBERATION N° :**                      **2**  
**RAPPORTEUR :**                      **M. BOILEAU**

**OBJET :    RENOVATION THERMIQUE DE L'AIRE DE JEUX COUVERTE - ATTRIBUTION**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2121-29,

Vu le Code de la Commande Publique (CCP),

Vu la délibération du Conseil Municipal n°21 du 7 juin 2021 relative au lancement de l'opération de restructuration et de rénovation thermique de l'Aire de Jeu Couverte et autorisant Monsieur le Maire à solliciter des financements extérieurs,

Vu la délibération n°6 du 26 septembre 2022 relative à la mise à jour du plan de financement du projet de rénovation thermique de l'Aire de Jeu Couverte et à la sollicitation de demandes de subventions,

Vu la délibération n°9 du 6 février 2023 relative au lancement du marché de maîtrise d'oeuvre relatif à la réhabilitation thermique de l'Aire de Jeu Couverte,

Une procédure concurrentielle avec négociation a été lancée le 19 janvier 2023 conformément au Code de la Commande Publique. La réception des candidatures était fixée au 24 février 2023.

La commission technique s'est réunie le 7 mars afin de procéder à l'analyse des 7 candidatures reçues.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 13 mars 2023 et a sélectionné les trois candidatures suivantes :

**1 - HAIKU ARCHITECTURE** (mandataire), 2 impasse des Comptoirs Français à Reims (51100), INGEBA (BE Structure) 49 rue de Chanzy à Reims (51100), ETNR (BE Fluides) 5 rue Emile Dorigny à Saint-Brice-Courcelles (51370), T3E rue Alberto Jantos Dumont à Reims (51100) ;

**2 - ARCHITECTURE URBANISME ET PAYSAGE LORRAINE SARL**, Benjamin FEDELI, Architecte (mandataire), 258 avenue de Strasbourg à NANCY (54000), T.E.C.C SARL (BE TCE), 258 avenue de Strasbourg à NANCY (54000), GUERRA et Associés (BE Structure VRD) 7 allée de la Forêt de la Reine à Vandoeuvre (54500), LORR-ENR 240 rue de la Cumène à Neuves-Maisons (54230) ;

**3 - ARCHILOR**, Architecte (mandataire) 61 ter rue de Saint-Mihiel à Commercy (55200), IGE (BE Structure OPC) 7 allée de la Forêt de la Reine à Vandoeuvre (54500), BET SINGLER & ASSOCIE (BE Fluides) 45 rue des Ponts à Nancy (54000).

En date du 17 mars, le dossier de consultation a été envoyé aux trois candidats. La date limite de remise des offres était fixée au 14 avril 2023. Les trois candidats ont répondu dans les temps.

La commission technique s'est réunie le 14 juin 2023 afin d'analyser les trois offres.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 23 juin 2023 afin de procéder à des réunions de négociations avec les trois candidats.

Elle s'est ensuite réunie le 30 juin 2023 à 17h afin d'attribuer ce marché de maîtrise d'oeuvre au candidat suivant : **ARCHILOR**, Architecte (mandataire) 61 ter rue de Saint-Mihiel à Commercy (55200), IGE (BE Structure OPC) 7 allée de la Forêt de la Reine à Vandoeuvre (54500), BET SINGLER & ASSOCIE (BE Fluides) 45 rue des Ponts à Nancy (54000), pour un montant total de 262 320,00 € HT soit 314 784,00 € TTC (mission de base et missions complémentaires) , et une enveloppe prévisionnelle de travaux s'élevant à 2 400 000 € HT, soit un taux de rémunération de 10,93 %.

Conformément au règlement de consultation, les deux candidats non retenus ayant remis une offre percevront une prime d'un montant de 5 000 € HT ; la prime du candidat retenu est considérée comme incluse dans son offre financière.

**Par conséquent , il est demandé au Conseil Municipal :**

- d'acter la décision de la Commission d'Appel d'offres attribuant le marché de maîtrise d'oeuvre relatif à la réhabilitation thermique de l'Aire de Jeu Couverte à **ARCHILOR**, Architecte (mandataire) 61 ter rue de Saint-Mihiel à Commercy (55200), son équipe étant composée de : IGE (BE Structure OPC) 7 allée de la Forêt de la Reine à Vandoeuvre (54500), BET SINGLER & ASSOCIE (BE Fluides) 45 rue des Ponts à Nancy (54000) ;

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à notifier et signer le marché ainsi que tous documents nécessaires à sa bonne exécution ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à verser une prime de 5 000 € HT aux deux candidats non retenus conformément au règlement de consultation ;

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout avenant nécessaire à la bonne exécution du marché conformément au Code de la Commande Publique.

Les crédits sont prévus au budget 2023 et le seront aux suivants.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mme Marie ROCHON ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de Séance .

**Etaient Présents :**

M. BOILEAU Pierre Maire de Ludres, Mme RAVON Véronique, M. LOMBARD William, Mme MERCIER Sophie, M. GOETZ Philippe, Mme RAIK Magali, M. FOURNIER Emmanuel, Mme BERNIER Dominique, M. CHAUVANCY Michel, Mme GUERBER Sandrine, M. NOEL Rémi, Mme LAVAL Sandrine, Mme ROCHON Marie, Mme MOTEL Aurélie, Mme HINZELIN Mireille, M. PICARD Benoît, Mme NAEGELLEN-LINEL Christine, M. GOIRAND Didier, Mme MARTIN Chantal, Mme LOMBARD Claude, M. BURTE René, M. PATRAS Jean

**Avaient donné pouvoir :**

M. DUSSAULX Xavier  
Mme BLAISE Claudine  
Mme LIIRI Stéphanie  
M. PECHINE Patrick

avait donné pouvoir à  
avait donné pouvoir à  
avait donné pouvoir à  
avait donné pouvoir à

M. BOILEAU Pierre  
M. GOETZ Philippe  
Mme RAVON Véronique  
Mme RAIK Magali

**Etaient Absents :**

M. FRANCOIS Axel, M. REGNIER Christian, M. VAUTHIER Claude

**NOTA -**

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 12 Juillet 2023 et que la convocation du Conseil avait été faite le 4 Juillet 2023.

Fait et délibéré à LUDRES  
Les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait conforme  
Le Maire



Pierre BOILEAU